

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENTS :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D.2026-04-34 : Réajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux liés à la prévention des risques d'inondation

Vu la délibération 2025-09-06 du 2 septembre 2025 relative à la création de l'autorisation de programme – crédits de paiement concernant les travaux liés à la Prévention des risques d'inondation ;

Considérant la nécessité de modifier les prévisions des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour initier des études approfondies concernant le schéma directeur de gestion des eaux pluviales de priorité 1, pour la période 2026-2031, avec une nouvelle répartition de crédit de paiement telle que définie ci-dessous :

Intitulé	Montant de l'Autorisation de Programme	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028	Crédit de paiement 2029	Crédit de paiement 2030	Crédit de paiement 2031
Travaux liés à la Prévention des risques d'inondation	15 169 088 €	250 000 €	5 470 000 €	4 945 000 €	1 657 000 €	2 023 000 €	824 088 €

Par ailleurs, toute modification de cette autorisation de programme se fera par délibération de l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil communautaire :

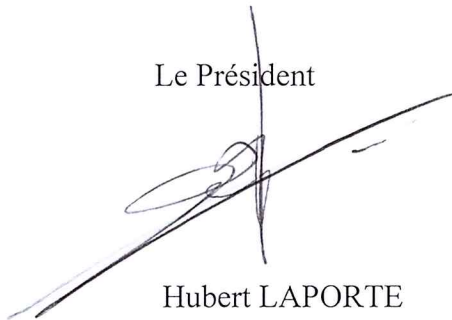
- le réajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour les travaux liés à la prévention des risques d'inondation pour la période 2026-2031
- d'approuver le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits tels que présentés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- réajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour les travaux liés à la prévention des risques d'inondation pour la période 2026-2031
- approuver le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits tels que présentés ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

Le Président



Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance



Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr